[FRONT PANEL - FRENCH]

GREEN CROSS®

KILLEX® 500 HERBICIDE POUR LE GAZON LIQUIDE CONCENTRÉ

USAGE COMMERCIAL NON VOLATIL

COMPREND LES DOSES À UTILISER PAR TEMPS FRAIS

CONTENU NET : 10 L, 15 L, 55 L, 80 L, 110 L, 200 L, 500 L, Vrac

Spécialement formulé pour supprimer les mauvaises herbes tenaces du gazon (parcs, pelouses, terrains de golf, etc.). Contient des amines de mécoprop, de 2,4-D et de dicamba.

GARANTIE :

2,4-D 385,25 g.e.a./L Mécoprop-P 75,00 g.e.a./L Dicamba 18,75 g.e.a./L

(tous présents sous forme de sel de diméthylamine) NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 27975 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE PANNEAU ARRIÈRE AVANT L'UTILISATION PROTÈGER DU GEL

Scotts Canada Ltée 2000 Argentia Road Plaza #2, Suite 300 Mississauga, Ontario L5N 1V8

1-800-668-5669

ATTENTION



POISON

DANGER: IRRITE LES YEUX

Supprime pissenlit, plantain, stellaire moyenne, trèfle, lupuline (trèfle jaune), prunelle vulgaire, lierre terrestre, renouée des oiseaux, herbe à poux, bourse-à-pasteur, vélar fausse giroflée, laitue scariole, mauve (premiers stades) et de nombreuses autres mauvaises herbes courantes du gazon.

MODE D'EMPLOI :

- Ce produit n'est efficace que lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de mauvaises herbes.
- NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.
- Si les populations de mauvaises herbes NE JUSTIFIENT PAS un traitement généralisé (c.-à-d. toute la pelouse), envisager des traitements localisés pour cibler uniquement les zones infestées de mauvaises herbes.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, NE PAS diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser le nuage de pulvérisation dériver jusqu'à de telles cultures.
- NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.
- NE PAS irriguer pendant 24 heures après le traitement. Le traitement peut perdre de son efficacité s'il pleut dans les 6 heures qui suivent l'application. Ne pas marcher sur le gazon avant qu'il ne soit sec.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou argileux.
- Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

GAZON (autre que l'agrostide): Appliquer à une dose de 2,75 à 3,24 L à l'hectare (27,5 à 32,4 mL/100 m² ou 0,9 à 1,06 oz/gal/1000 pi²) dans suffisamment d'eau pour permettre une application uniforme (300 à 1 500 L/ha). Appliquer la dose la plus élevée par temps frais lorsque la croissance des mauvaises herbes est peu rapide. Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes, faire une application au printemps ou tôt à l'automne, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Éviter d'appliquer durant les périodes de chaleur ou de sécheresse extrême à moins de pouvoir irriguer adéquatement pour permettre une bonne croissance du gazon et des mauvaises herbes. Ne pas appliquer sur le gazon fraîchement semé avant la deuxième ou la troisième tonte. On peut semer du gazon sans danger une à deux semaines après application à la dose recommandée.

AGROSTIDE: Sur l'agrostide tondue ras (verts de terrains de golf ou autres), appliquer Green Cross® Killex® 500 Herbicide pour le gazon liquide concentré à la dose maximale de 15 mL aux 100 m² (0,5 oz/1 000 pi²), de préférence en mai ou de la mi-août à la fin de septembre. Le léger jaunissement du gazon disparaît au bout d'environ une semaine.

NOTE : Éviter de dépasser la dose prescrite pour les agrostides. De grandes quantités d'eau (15 mL de produit dans 20 L d'eau aux 100 m² ou 0,5 oz dans 4 gal. d'eau aux 1 000 pi²) permettent d'obtenir une application uniforme.

Mélange en réservoir avec des engrais : L'Herbicide Killex® 500 Green Cross® liquide concentré pour le gazon est compatible avec des engrais liquides tels que Super-Gazon 15-5-5 de GREEN CROSS® ou *Ferromet (minimum de 9 L d'eau/100 m²). Suivre toutes les directives sur les étiquettes des engrais.

ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER UN HABITAT SENSIBLE :
AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et
équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur
manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons**(mètres) requises pour protéger :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur :		Habitat terrestre
		< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur de grande culture*	Gazon, terrains de golf	1	1	2	1	10

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

** Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une irritation grave des yeux ainsi que des dommages réversibles aux yeux. Mettre des lunettes de protection pour manipuler ce produit. Ce produit peut causer des réactions de sensibilisation cutanée chez certaines personnes. Conserver dans le contenant d'origine. Faire en sorte que la pulvérisation, le brouillard de pulvérisation, les vapeurs visibles et invisibles ainsi que l'air contenant du brouillard ou des vapeurs n'entrent pas en contact avec d'autres plantes que le gazon traité. Si des plantes sensibles au 2,4-D poussent à moins de 400 mètres de la surface traitée, ne pulvériser que lorsqu'un léger vent souffle dans la direction opposée aux plantes sensibles. peut réduire la dérive en appliquant un volume de pulvérisation élevé, à faible pression et en pulvérisation à grosses gouttelettes. Les cultures sensibles comprennent notamment les raisins, tomates, tabac, betteraves à sucre, tournesol, haricots, navets, choux-fleurs et choux, ainsi que de nombreuses autres cultures fourragères, légumières ou fruitières et plantes ornementales. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, eaux d'irrigation, l'eau destinée au bétail ou l'eau potable. Ne pas entreposer le contenant ouvert à proximité de semences, de nourriture destinée aux animaux, d'engrais et de pesticides, y compris les insecticides, les fongicides et les herbicides, autres que ceux contenant du 2,4-D. Les pulvérisateurs ayant contenu de L'Herbicide Killex® 500 Green Cross® liquide concentré pour le gazon ne doivent pas être utilisés pour appliquer d'autres pesticides sur les plantes sensibles au 2,4-D.

Vêtements et équipement de protection individuelle :

- Lors du mélange et du chargement, porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il faut porter une combinaison. S'ils prévoient utiliser plus de 687,8 L de 2,4-D par jour, les travailleurs doivent également employer un système fermé.
- Lors de la manutention de la solution à pulvériser diluée ou de la réparation ou du nettoyage du matériel, porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.
- Application à l'aide d'une rampe au sol : Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail pardessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Précautions à prendre par l'opérateur :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Délai de sécurité après traitement :

• Ne pas permettre aux personnes (autres que l'applicateur) ou aux animaux de compagnie de circuler sur la surface de traitement pendant l'application. Ne pas circuler sur la surface traitée avant que le produit pulvérisé n'ait entièrement séché.

Fréquence maximale d'application sur le gazon :

• Deux applications par année et par site sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements localisés.

Système de transfert :

• Contenants de plus de 20 L : utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges se trouvant à proximité de la zone traitée. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une surexposition à de très fortes doses peuvent comprendre une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de la voix ainsi qu'une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres effets possibles sont la fatique, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour les contenants jetables, procéder comme suit :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits 5. non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Renseignements sur les produits : 1-800-668-5669

- ® utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée
- © 2010 Scotts Canada Ltée Droits mondiaux réservés.

* Marque déposée de PBI Gordon Corp.

[TEXT FOR STICKER - FRENCH]

FORMULE À FAIBLE ODEUR

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))